

Comité des Fêtes de Marchaux-Chaudefontaine

VIDE GRENIER DU 31 Août 2025

Bulletin d'inscription

Nom	Prénom
	Adresse mail
Nombre d'emplacements demandés	: (1 emplacement = 4 ml = 12 €)
Pièces à joindre impérativement :	
-	
 photocopie recto verso de le règlement de(s) emplace un chèque de caution de 2 	la carte d'identité nationale. ement(s) par chèque libellé à l'ordre du Comité des Fêtes. O €, à l'ordre du Comité des Fêtes, restitué à la fin de la n de l'état de(s) emplacement(s), par nos soins.
 photocopie recto verso de le règlement de(s) emplace un chèque de caution de 2 brocante après vérification En tant qu'exposant non professions	ement(s) par chèque libellé à l'ordre du Comité des Fêtes. O €, à l'ordre du Comité des Fêtes, restitué à la fin de la
 photocopie recto verso de le règlement de(s) emplace un chèque de caution de 2 brocante après vérification En tant qu'exposant non professions	ement(s) par chèque libellé à l'ordre du Comité des Fêtes. 0 €, à l'ordre du Comité des Fêtes, restitué à la fin de la n de l'état de(s) emplacement(s), par nos soins. nel, je déclare sur l'honneur ne pas m'être inscrit à plus de 2

Remarques d'ordre général pour tout exposant :

- Mise en place à partir de 5 heures 30 jusqu'à 7 heures 30
- Les exposants doivent préciser à l'inscription (sur ce bulletin) s'ils viennent avec une tonnelle, un vit'abri ou une autre structure
- Aucun véhicule ne sera autorisé à stationner dans le périmètre de la brocante
- Respect de l'environnement, <u>aucun objet ne doit être laissé sur les emplacements</u> à l'issue de la manifestation, dans le cas contraire le chèque de caution sera conservé.
- <u>La circulation étant interdite jusqu'à 17h à l'intérieur de la brocante, aucun exposant ne sera autorisé à quitter les lieux avant la fermeture (sauf circonstances exceptionnelles).</u>

A retourner au plus tard le 27 Août 2025 à :